

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal du 03 novembre 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 03 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à :

Excusées : Mme Clothilde FREUCHET et Mme Séverine GARDES

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 7

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 30/09/2025 à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire.

I – FINANCES

1° Décision modificative n° 04/2025 – budget communal M 57

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement	
Chapitres / Articles	Montant
204 / 2324 (subventions d'équipement versées)	+ 500,00 €
20 / 2051 (concessions et droits similaires)	-500,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €

Pas de question

2° Subvention à l'association Veyras en Fêtes

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accorde une subvention de 300 € à l'association Veyras en Fêtes au titre de l'année 2025.

Pas de question

II - INTERCOMMUNALITÉ

3° Attribution du fond de concours 2025 de la CAPCA

(A. LOUCHE) Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 10 000 € pour le financement du projet de construction d'une halle couverte sur le boulodrome de la Combe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours,
- Dit que les crédits seront imputés au compte 13251 « GFP de rattachement » du budget 2025 de la commune.

Pas de question

4° Approbation d'une convention financière relative à la mise en place de conteneurs de tri semi-enterrés avec la CAPCA

(R. HILAIRE) Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention avec la CAPCA pour une participation financière de 9 330,59 € hors champs d'application de TVA ci-annexée,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.



Ardèche

Question :

I RABATE demande quand faisons-nous la même chose dans d'autres quartiers ?

R HILAIRE répond qu'il faut avoir du terrain communal pour pouvoir faire ce type d'opération.

Remarque :

J-M VIALLE soumet l'idée de préempter des terrains à certains endroit pour pouvoir le faire.

A. LOUCHE espère que la future équipe municipale continuera ce projet.

La délibération n°5 est reportée au prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 20h40

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le

09 DEC. 2025